

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les demandeurs d'emploi en création d'entreprise sur le deuxième semestre 2025



45 000

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
SOUTENUS
PAR FRANCE TRAVAIL
EN ÎLE-DE-FRANCE
AU 2^{ème} SEMESTRE
2025

ACCOMPAGNEMENT, PRESTATIONS ET PROFILS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

En Île-de-France, en moyenne 45 068 personnes sont inscrites en création d'entreprise dans la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) au deuxième semestre 2025. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente (-6,6 %), soit 3 160 créateurs de moins. A l'échelle nationale, la baisse est moins marquée avec -3,8 %.

Parmi les demandeurs d'emploi (hors créateurs), 7,8 % ont déclaré un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour soutenir la maturation de ces projets, 7 420 demandeurs ont suivi une prestation Activ'Créa ou, son nouvel équivalent, Activ'Créa Emergence, 3 820 ont suivi des ateliers en lien avec la création d'entreprise et 720 ont suivi une formation dont l'objectif était la création d'entreprise.

Le profil des créateurs au sein de France Travail diffère des demandeurs d'emploi tenus à la recherche d'emploi (catégorie A, B ou C) : la proportion de femmes est moindre, le niveau de formation et de qualification est plus élevé, et la présence de publics allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE, travailleurs handicapés) et/ou habitants des Quartiers prioritaires des Politiques de la Ville (QPV) est plus réduite.

Un tiers des créateurs bénéficie d'une indemnisation au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) au deuxième semestre 2025. Cet accompagnement financier représente un total de 213,5 millions d'euros sur le semestre. De plus, 9 170 demandeurs d'emploi ont touché, dans le cadre de leur création d'entreprise, l'Aide à la Reprise et Création d'Entreprise (ARCE) au moins une fois sur le semestre pour un montant total de 84,8 millions d'euros.

ENCADRÉ 1 :

Qu'entend-on par « créateurs d'entreprise » ?

A France Travail, le terme « créateur d'entreprise » peut recouvrir plusieurs réalités. Dans cette note, il fait référence aux demandeurs d'emploi dans la **catégorie 5 CEN** (création d'entreprise).

Cela regroupe les demandeurs d'emploi ayant démarré une activité non-salariée depuis leur inscription à France Travail. Toutefois, toutes les personnes déclarant une activité non salariée ne sont pas automatiquement considérées créatrices d'entreprise : si l'activité a commencé avant l'inscription à France Travail (activité conservée), si la personne est intermittente, ou si elle cherche un emploi salarié en parallèle, elle ne sera alors pas incluse dans cette catégorie.

Le passage au statut de « créateurs d'entreprise » dépend de l'accompagnement et des actes métiers fait par les conseillers et conseillères. Cela peut entraîner des variations selon les agences et territoires.

Les créateurs d'entreprises indemnisés par France Travail peuvent choisir de continuer à percevoir leurs indemnités chômage (maintien partiel de l'Allocation d'aire au Retour à l'Emploi - ARE) durant le temps de lancement de leur entreprise ou opter pour l'Aide à la Reprise et Création d'Entreprise (ARCE) en deux versements sous conditions.

3,3 % DES PERSONNES INSCRITES À FRANCE TRAVAIL SONT INSCRITES EN CRÉATION D'ENTREPRISE

Sur le 2^e semestre 2025, la région enregistre 169 260 créations d'entreprises (données INSEE) soit +13,6 % sur un an. Au sein de France Travail sur la même période, ce sont **10 197 nouvelles inscriptions en tant que créateurs d'entreprise**. Cela représente augmentation de 10,9 % sur un trimestre et une baisse de 1,6 % par rapport à l'année précédente.

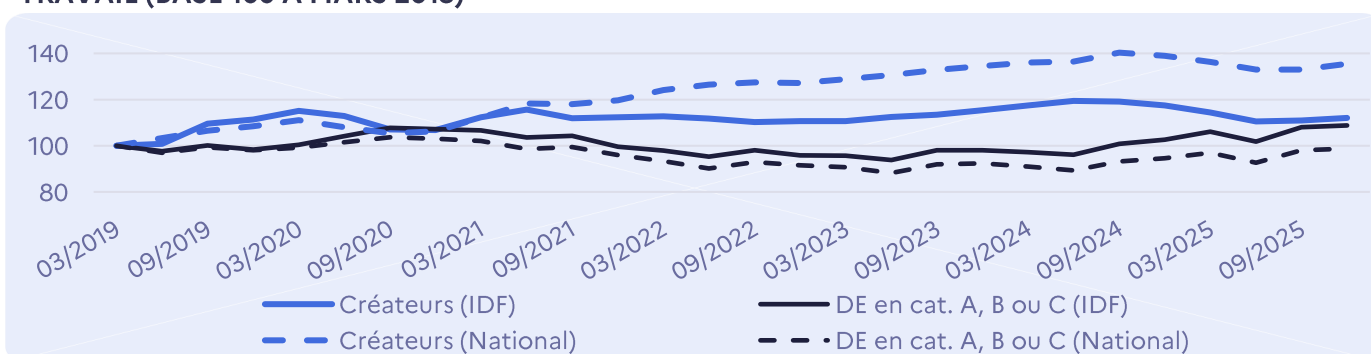
En moyenne en Île-de-France, **3,3 % des personnes inscrites à France Travail** dans la Demande d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont inscrites comme **créateurs et créatrices d'entreprises**. Cela représente **45 068 personnes** en moyenne sur la période, soit une **diminution de 6,6 %** par rapport à la même période l'année précédente.

Le nombre de **demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C** dans la DEFM totale sur le 2^e semestre 2025 en Île-de-France atteint **1 068 416 en moyenne**. Il est en **augmentation (+6,8 %)** par rapport à la même période l'année précédente.

L'Île-de-France se démarque du national avec une évolution des créateurs dans la DEFM moins rapide depuis 2021 [cf. Graphique 1]. Au 2^e semestre 2025, le volume de créateurs dans la DEFM diminue sur un an de 6,4 % en Île-de-France contre -3,5 % au national.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI ET DES CRÉATEURS INSCRITS EN FIN DE MOIS À FRANCE TRAVAIL (BASE 100 À MARS 2019)



Source : données brutes, STMT, mars 2019 à décembre 2025

Lecture : Sur la fin du 2^e semestre 2025, le nombre de créateurs d'entreprise dans la DEFM (courbes bleu clair) augmente légèrement. Cette augmentation est plus marquée pour la France entière (courbe claire en pointillé) que pour la région Île-de-France (courbe claire pleine). Par rapport à la fin du 1^{er} trimestre 2019 (mars 2019), le volume de créateurs est en hausse de 8,8 % en Île-de-France et de 35,5 % au national à fin décembre 2025.

LES CRÉATEURS REPRÉSENTENT ENTRE 2 % ET 5 % DE LA DEFM SELON LES DÉPARTEMENTS

**TABLEAU 1 :
VOLUME ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE
CRÉATEURS D'ENTREPRISES
(2^E SEMESTRE 2025)**

	Demandeurs d'Emploi inscrits comme créateurs d'entreprises (CAT 5 CEN)		
	Volume	Part des créateurs parmi la DEFM	Evolution (sur un an)
Paris	7 544	2,9%	-9,4%
Seine-et-Marne	5 184	3,5%	-10,2%
Yvelines	5 479	4,1%	-8,9%
Essonne	5 217	4,0%	-9,7%
Hauts-de-Seine	7 752	4,9%	+1,6%
Seine-Saint-Denis	4 449	1,8%	+2,3%
Val-de-Marne	4 663	2,9%	-8,1%
Val-d'Oise	4 779	3,3%	-9,6%
Île-de-France	45 068	3,3%	-6,6%



Source : France Travail, données brutes STMT, S2 2025

Lecture : Dans le département de Paris, en moyenne 7 540 créateurs d'entreprise étaient inscrits dans la DEFM sur le 2^e semestre 2025. Cela représente 2,9 % des inscrits du département et une baisse de 9,4 % par rapport à la même période l'année précédente.

Au 2^e semestre 2025, le volume de créateurs augmente légèrement sur un an dans les Hauts-de-Seine (+1,6 %) et en Seine-Saint-Denis (+2,3 %). Il diminue dans les autres départements franciliens. Cette baisse est particulièrement marquée dans le département de la Seine-et-Marne (-10,2 %).

L'inscription en tant que créateur d'entreprise n'est pas automatique et dépend du choix d'indemnisation et du projet du demandeur d'emploi. Les disparités départementales dans l'évolution des volumes peuvent également être le résultat d'actions périodiques de certains départements à l'intention du public des créateurs.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS À LA CRÉATION D'ENTREPRISE À FRANCE TRAVAIL

Dans la DEFM du 2^{ème} semestre 2025, en Île-de-France, en moyenne 89 620 demandeurs d'emploi (hors déjà créateurs) sont enregistrés comme ayant un projet de reprise ou création d'entreprise. Cela représente 7,8 % des demandeurs d'emploi présents dans la DEFM sur le semestre. Pour accompagner ces projets, la prestation Activ'Créa [cf. Encadré 2] est souvent mobilisée. Sur la période, 7 420 demandeurs d'emploi ont pu la suivre [cf. Tableau 2].

ENCADRÉ 2 :

Mieux comprendre la prestation Activ'Créa Emergence

La prestation Activ'Créa Emergence (nouvelle version d'Activ'Créa depuis le 1^{er} octobre 2025) accompagne les demandeurs d'emploi dans une réflexion autour de la création ou la reprise d'entreprise. Ce dispositif peut être mobilisé à tout moment du parcours et s'étale sur 2 mois maximum.

Son objectif principal est de permettre au bénéficiaire :

- 1) D'explorer l'entrepreneuriat comme une voie vers l'emploi.
- 2) D'identifier des idées de création ou de reprise d'entreprise réalistes et réalisables.
- 3) D'évaluer l'opportunité de concrétiser un projet entrepreneurial en fonction de sa situation personnelle et du marché.

TABLEAU 2 :
SUIVI DES ACCOMPAGNEMENTS
À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

	Juillet à décembre 2024	Concrétisation de la création dans les 12 mois	Juillet à décembre 2025	Evolution (sur un an)
Volume moyen de projets dans la DEFM (hors déjà créateurs)	89 623		108 535	21,1%
dont ayant commencé un nouveau projet sur la période	24 872	3 511	27 973	12,5%
Total de DE ayant suivi la prestation Activ'Créa	8 297	756	7 424	-10,5%
Total de DE ayant suivi une formation avec en objectif la création d'entreprise	2 248	399	718	-68,1%
Total de DE ayant suivi un atelier sur la création d'entreprise	4 055	451	3 820	-5,8%



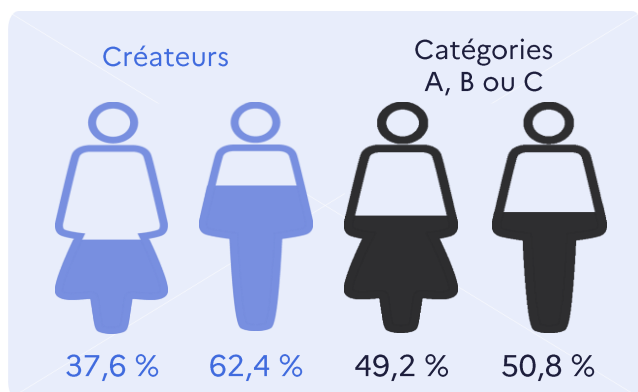
Source : données France Travail, juillet 2024 à décembre 2025 (mises à jour le 03/06/2026)

Lecture : En 2024, sur le 2^e semestre, 24 870 demandeurs d'emploi (hors créateurs) ont commencé un nouveau projet de création ou reprise d'entreprise avec leur conseiller-ère. Dans les 12 mois suivant la déclaration du projet, 3 510 d'entre eux ont basculé en création d'entreprise. Sur la même période en 2025, ce sont 27 970 demandeurs d'emploi qui ont déclaré un nouveau projet de création ou reprise d'entreprise, soit + 12,5 % sur un an.

PROFILS DES CRÉATEURS : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS EN CRÉATION D'ENTREPRISE SONT POUR 62% DES HOMMES

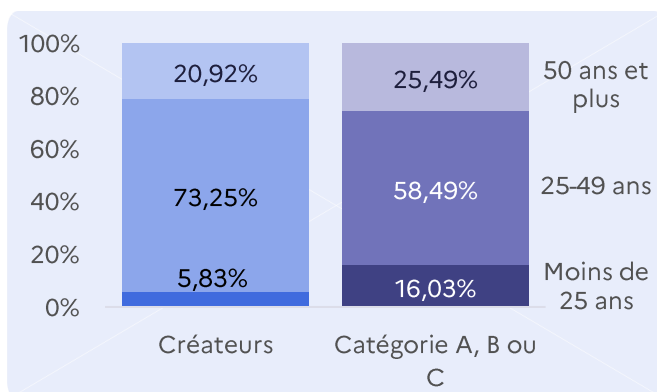
GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION PAR SEXE



Source : données brutes, STMT, S2 2025

Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, les femmes représentent 37,6 % des créateurs. Chez les personnes inscrites en catégorie A, B ou C, les femmes représentent 49,2 % (11,6 points de différence).

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : données brutes, STMT, S2 2025

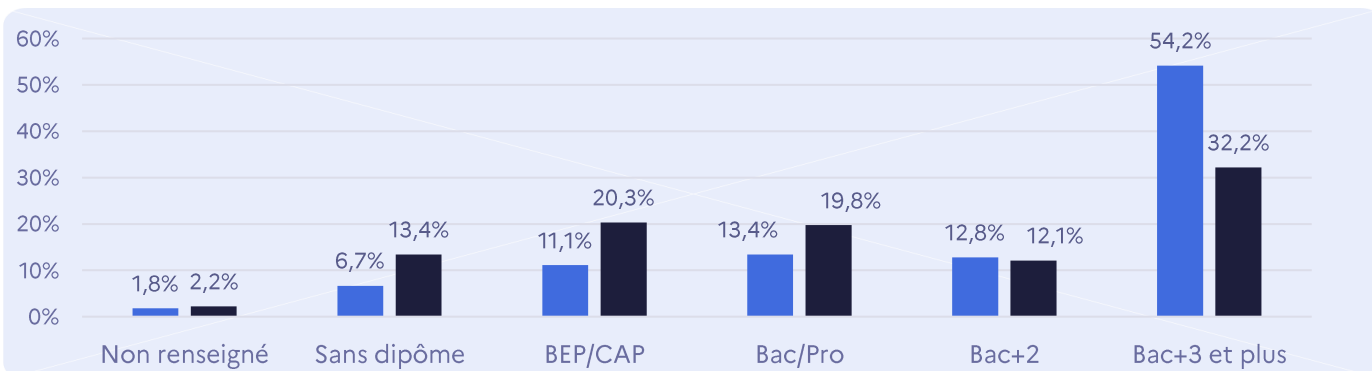
Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, la majorité des créateurs d'entreprise (73,25 % en moyenne) ont entre 25 et 49 ans.

PROFILS DES CRÉATEURS : DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

UN NIVEAU DE FORMATION ET DE QUALIFICATION PLUS ÉLEVÉ CHEZ LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

GRAPHIQUE 4 :
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION

■ Créateurs d'entreprise
■ Demandeurs d'emploi en catégorie A,B ou C

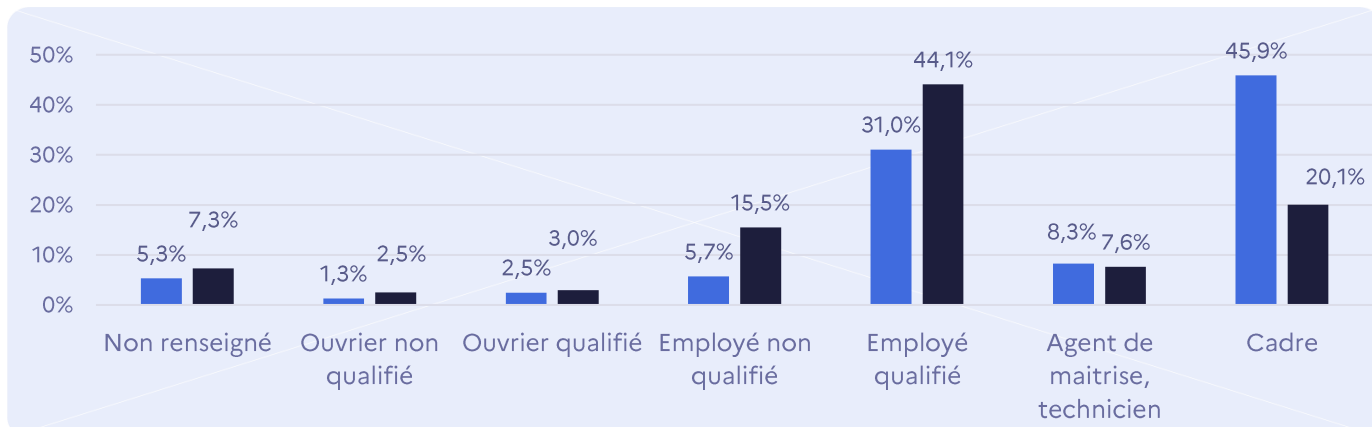


Source : données brutes, STMT, S2 2025

Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, en Île-de-France, 54,2 % des créateurs d'entreprise ont un niveau d'études équivalent ou supérieur à un BAC+3. Cette part est de 32,2 % pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (22 points de différence).

GRAPHIQUE 5 :
RÉPARTITION PAR QUALIFICATION

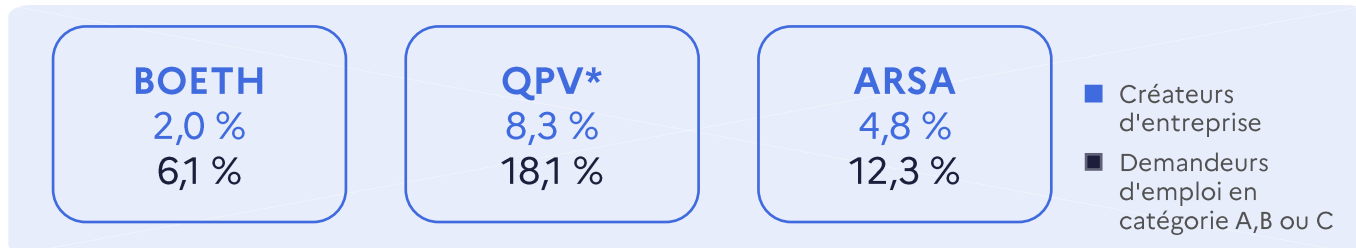
■ Créateurs d'entreprise
■ Demandeurs d'emploi en catégorie A,B ou C



Source : données brutes, STMT, S2 2025

Lecture : Dans la DEFM du 2^{ème} semestre 2025, en Île-de-France, 45,9 % des créateurs d'entreprise ont un niveau de qualification équivalent à « cadre ». Pour les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, ils sont 20,1 % (25,8 points de différence).

GRAPHIQUE 6 :
PROPORTION DE BOETH, QPV ET ARSA



Source : données brutes, STMT, S2 2025

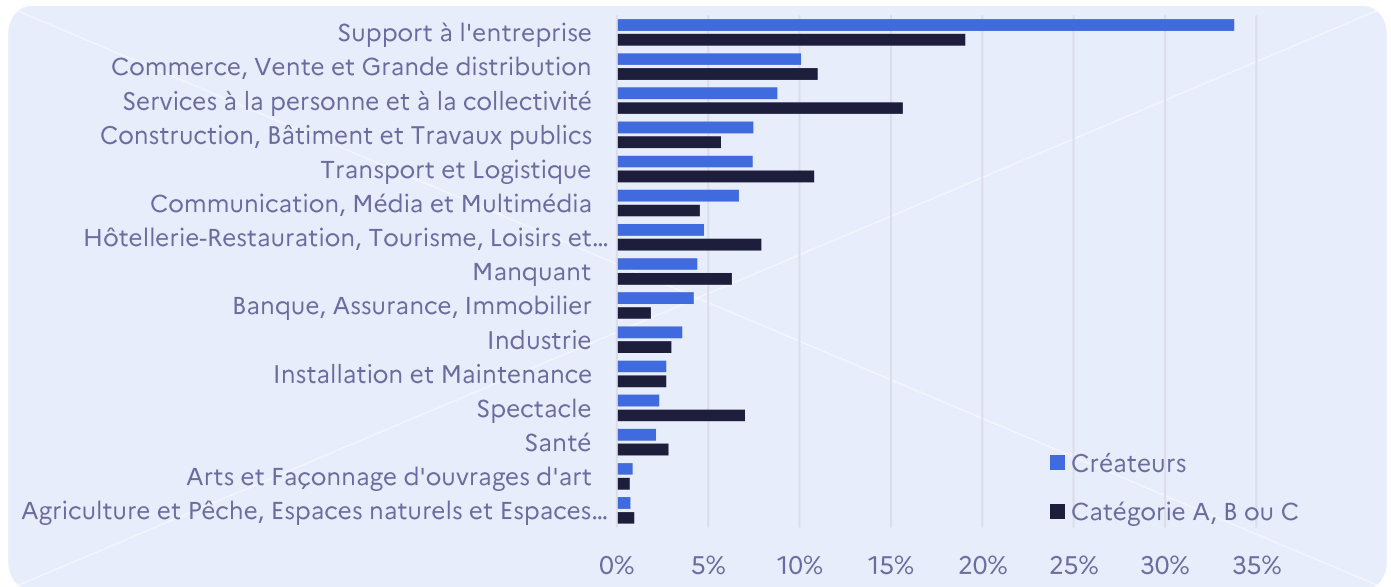
Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, en Île-de-France, la part d'allocataire du Revenu de Solidarité Active (ARSA) est plus faibles chez les créateurs d'entreprise (4,8 %) que chez les demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (12,3 %).

* Le statut QPV étant indéterminé pour une partie des demandeurs, la part réelle des résidents en QPV pourrait être sous-estimée.

LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES SONT INSCRITS POUR UN TIERS SUR LES MÉTIERS DU SUPPORT À L'ENTREPRISE

GRAPHIQUE 7 :

RÉPARTITION PAR FAMILLE DE MÉTIERS D'INSCRIPTION



Source : données brutes, STMT, S2 2025

Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, en Île-de-France, 34 % des individus inscrits comme créateurs d'entreprise travaillent ou souhaitent travailler dans le Support à l'entreprise. Cette part représente 19 % pour les personnes inscrites en catégorie A, B ou C.

UN TIERS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES À FRANCE TRAVAIL SONT INDEMNISÉS AU TITRE DE L'ARE

TABLEAU 3 :
INDEMNISATION DES CRÉATEURS

	S2 2025		
	Volume	Créateurs	
		Montant moyen mensuel	Part
Assurance chômage (ARE, AREF)	16 112	2 234,4 €	35,8 %
Etat (ASS, ASSF)	1 161	559,6 €	2,6 %
Autres **	394	2 284,8 €	0,9 %
Total indemnisés	17 667	2 125,4 €	39,2 %
Total inscrits	45 068		100,0 %

** Autres : Convention de gestion France Travail (ARE-CG, AREF-CG), Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF)



Source : données comptables, S2 2025

Lecture : Dans la DEFM du 2^e semestre 2025, en Île-de-France, 35,8 % des créateurs d'entreprises en moyenne ont touché l'Assurance chômage.

Le montant total versé aux créateurs sur la période au titre de l'ARE/AREF atteint **213,5 millions d'euros**.

Les personnes inscrites en créations d'entreprise peuvent choisir de ne plus percevoir l'ARE et de percevoir à la place l'**Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise (ARCE)**, soit 60% de leur capital de droit restant en deux fois, sous conditions.

Au 2^e semestre 2025, **9 172 demandeurs ont bénéficié de cette aide** au moins une fois. Le montant total d'ARCE versé sur la période atteint un total de **84,8 millions d'euros**.

Emma Faure

Direction de la Performance, Service Statistiques, Études et Évaluation



En savoir plus

INSEE PREMIÈRE

Jules Lejas, « Rebond des créations d'entreprises », Insee Première, n°2037, février 2025

FRANCE TRAVAIL

Emma Faure, « Les demandeurs d'emploi en création d'entreprise, sur le premier semestre 2025 », Statistiques et indicateurs, Île-de-France, octobre 2025

FRANCE TRAVAIL

Nicolas De Visme et Nicolas Prokovas, « Créer son entreprise pendant une période de chômage : quand les demandeurs d'emploi créent leur propre emploi », Eclairage et synthèses, n°24, septembre 2016



DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

Activité non salariée :

Il s'agit d'une activité non salariée exercée à titre individuel ou en société (micro-entrepreneur, travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, conjoint du chef d'entreprise, artiste, auteur, dirigeant de société, etc.).

Aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE) :

L'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise (ARCE) est une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en France qui optent pour un capital versé en deux fois plutôt que le maintien partiel de l'Allocation d'aide au Retour à l'Emploi (ARE).

Le montant de l'ARCE est égal à 60% du capital de droit à l'ARE restant à la date à laquelle l'aide est attribuée.

BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est un dispositif qui incite les employeurs privés et publics, de 20 salariés et plus, à embaucher des travailleurs handicapés, à hauteur de 6% du total de leurs salariés.

Catégorie 5 : catégorie administrative caractérisant les personnes inscrites à France Travail lorsqu'elles sont pourvues d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi donc non immédiatement disponibles. Les personnes en catégorie 5 CEN sont les personnes non immédiatement disponibles car elles travaillent au développement de l'entreprise qu'elles ont créée.

Catégories statistiques (A, B, C, D, E, F ou G) : Les catégories A, B et C caractérisent les personnes inscrites à France Travail et tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi. Ces personnes peuvent être sans emploi (catégorie A) ou en activité réduite (catégorie B si moins de 78 heures mensuelles, catégorie C autrement). Les catégories D et E caractérisent les personnes inscrites à France Travail non tenues de chercher un emploi, qu'elles soient sans emploi mais en formation ou en arrêt maladie par exemple (catégorie D) ou en emploi, souvent non salarié (catégorie E). La catégorie F caractérise les personnes en suivi social, accompagnées par les départements. Et la catégorie G caractérise des personnes en attente d'orientation.

DEFM : Demande d'emploi fin de mois, correspond aux demandeurs d'emploi toujours inscrits à France Travail à la fin du mois.

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville.

ROME : Nomenclature de métiers.

RSA : Revenu de Solidarité Active.

Évolution sur un an : évolution du volume par rapport à la même période l'année précédente.

Directrice de la publication
Nadine CRINIER

Directeur de la rédaction
Stephan JOLY

Réalisation
Service Statistiques, Études et Évaluation

France Travail, Direction régionale Île-de-France
3 rue Galilée
93 884 Noisy-Le-Grand Cedex